



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : presse@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 19 juin 2012

Nouvelle taxe sur les dividendes : La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS demandent à l'État d'arrêter de prendre France Télécom pour une vache à lait.

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'une taxe de 3% sur les dividendes¹.

Si l'intention est louable, qui vise à favoriser le réinvestissement des bénéficiaires au sein des entreprises, et à décourager les montages financiers à effet de levier, force est de constater que l'État ne s'applique pas à lui-même les principes qu'il entend faire appliquer.

En tant que premier actionnaire de France Télécom, (avec le FSI à hauteur de 27%), l'État français perçoit près d'1 milliard d'euros de dividende. L'introduction d'une taxe sur le dividende lui permettra de toucher au moins 100 millions d'euros de plus... et ce seront au final les personnels qui subiront cette nouvelle taxe !

L'État n'a pas suivi la proposition des personnels actionnaires pour baisser dès cette année le dividende versé par France Télécom...

A l'initiative de la CFE-CGC/UNSA et de l'ADEAS, qui défendent la baisse du dividende depuis plusieurs années, les personnels actionnaires ont proposé une résolution à l'Assemblée des actionnaires de France Télécom le 5 juin dernier, pour passer le dividende à 1 euro par action, au lieu de 1,40 euro, montant proposé par la Direction de France Télécom.

Cela aurait permis à l'entreprise de retrouver immédiatement plus d'un milliard d'euros de marges de manœuvre pour investir ou se désendetter, dans un contexte économique difficile.

Mais l'État s'est opposé à cette résolution, et a préféré voter pour le maintien du dividende à 1,40 euro. Quelques jours plus tard, l'entreprise levait un emprunt obligataire... d'un milliard d'euros !²

... et se met en position de toucher des deux côtés !

La mise en place d'une taxe de 3% coûtera plus de 100 millions d'euros à l'entreprise... et permettra à l'État de toucher d'autant plus de taxe que le dividende sera élevé ! Il n'y aura donc aucun effet vertueux de la taxe en ce qui concerne le montant du dividende versé par France Télécom.

Et ce sont, une fois de plus, les personnels qui seront ponctionnés. Cette année déjà, au titre de l'exercice 2011, ils ont vu leur intéressement exceptionnel de 550 euros disparaître et leur participation baisser de près de 1000 euros pour permettre le maintien des bénéficiaires.

Une nouvelle taxe de 100 millions d'euros coûtera donc 1 000 euros par salarié en France !

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS attendent du nouveau gouvernement une politique plus éclairée à l'égard de France Télécom.

L'opérateur ne doit plus servir de vache à lait pour alimenter les caisses de l'État, mais doit avoir les moyens d'investir pour déployer de nouveaux réseaux et services de télécommunications, et générer

¹ [http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/19/les-entreprises-versant-des-dividendes-aux-actionnaires-seraient-taxe-es-des-cet-ete_1720834_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20120619-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/19/les-entreprises-versant-des-dividendes-aux-actionnaires-seraient-taxe-es-des-cet-ete_1720834_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20120619-[titres])

² http://www.orange.com/fr_FR/presse/communiques/cp120611fr.jsp

de l'emploi en France. Si l'État devient bon gestionnaire, il comprendra que, grâce aux multiplicateurs keynésiens³, il a beaucoup plus à y gagner... tout comme l'ensemble des personnels de France Télécom, et les citoyens français !

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
(06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Patrice BRUNET, président de l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange)
06 89 30 40 23 - patrice1.brunet@orange.com – www.adeas-ftgroup.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>
et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>

³ http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/images/stories/documents/communiqués_de_presse/CDP2012/CdP_CGE-CGC-UNSA_Pour_le_dividende__un_euro_2juin2012.pdf